



# LA LETTRE FRANCE RELANCE DANS L'EURE

25 FÉVRIER 2021

Chaque semaine, la lettre France Relance vous donne un éclairage sur des appels à projets en cours ou à venir, et sur les actualités du plan de relance.

## Plan 1 jeune 1 solution : l'emploi des jeunes, l'affaire de tous

Emploi, formation, volontariat...

**À chacun sa solution.**

[1jeune1solution.gouv.fr](https://1jeune1solution.gouv.fr)

En juillet 2020, pour protéger les jeunes des conséquences de la crise économique et sécuriser leur accès à l'emploi, le Gouvernement a mis en place le plan « #1jeune1solution ». L'objectif : ne laisser aucun jeune dans l'impasse au sortir de la crise sanitaire. Intégré à France Relance, ce plan prévoyait plus de 7 milliards d'euros pour faciliter l'accompagnement, la formation et l'entrée des jeunes dans la vie professionnelle, notamment par des aides massives à l'embauche et à l'apprentissage. Ces mesures ont été prolongées en janvier 2021. **Les élus, tant dans leur rôle auprès de nos concitoyens que dans leur fonction d'employeurs publics, seront déterminants pour la réussite de ce plan.**

Le **Parcours Emploi Compétences Jeunes (PEC Jeunes)** est un dispositif qui permet aux employeurs du

secteur non-marchand (collectivités territoriales, EHPAD, associations...) d'embaucher des jeunes avec une aide de l'État à hauteur de 65 % du SMIC. Cet emploi, en CDI ou CDD permet au jeune de développer ses compétences avec l'encadrement de l'employeur et du service public de l'emploi, dans un but d'accès à un emploi durable. Depuis l'été 2020, plus d'une centaine de jeunes euros ont bénéficié de ce dispositif. Pour aller beaucoup plus loin en 2021, votre mobilisation sera cruciale.

**Quels candidats peuvent être recrutés ?** Les jeunes de moins de 26 ans, ou les jeunes de moins de 30 ans reconnus comme travailleurs handicapés

**Pour déposer une offre d'emploi :** <https://www.1jeune1solution.gouv.fr/emplois/deposer-offre>

Les jeunes peuvent également être accompagnés par les entreprises du secteur marchand, via la signature de **Contrats Initiative Emploi Jeunes (CIE Jeunes)**, qui bénéficient également d'une aide financière importante de l'État. Enfin, les missions locales ont la charge d'accompagner les bénéficiaires éligibles vers la **Garantie Jeunes**.

**Plus d'informations :** <https://www.1jeune1solution.gouv.fr/>

Dans les quartiers prioritaires de la ville, et les zones de revitalisation rurale, des PEC classiques peuvent également être signés pour les employeurs non marchands. L'aide de l'État, sur ces contrats en zones prioritaires, atteint 80 % du SMIC.

## [Appel à projets] « Plantons des haies ! »



Outil clé de la biodiversité, et élément incontournable du paysage normand, les haies permettent d'abriter des animaux auxiliaires de cultures, de lutter contre l'érosion et l'artificialisation des sols, d'améliorer la qualité et l'infiltration de l'eau dans le sol et de s'adapter au changement climatique. L'objectif de cet appel à projets est d'aider ceux qui souhaitent favoriser la biodiversité en soutenant la plantation de haies bocagères et la restauration du bocage (haies de clos-masure, haies vives, ripisylves...).

Les actions éligibles s'inscrivent dans 2 volets :

- « Volet plantation » : les travaux de plantation de haies, de restauration du bocage et de talus associés dans le cadre d'une démarche collective ou d'une démarche agricole. Les travaux en vue de regarnir ou densifier les linéaires existants sont éligibles ;

- « Volet animation » : l'animation territoriale pour coordonner une amélioration qualitative et quantitative des actions en faveur du maillage bocager (plantation/ restauration de haies, de bandes

boisées, de ripisylve et de conseil).

**Pour qui** : les établissements publics, les exploitants agricoles (et leurs groupements), les établissements d'enseignement agricole, les associations, les EPCI et collectivités territoriales, les syndicats intercommunaux et mixtes...

**Pour en savoir plus** : Rendez-vous [ici](#)

**Pour déposer une candidature** : le dossier est à déposer par voie postale auprès de la DRAAF de Normandie. L'appel à projets se décompose en deux vagues successives : pour la première, candidatez avant le 30 avril 2021, pour la seconde les candidatures seront ouvertes entre le 1er mai et le 30 octobre 2021.

**Contact** : à la DRAAF Normandie, écrire à l'adresse : [sremaf.draaf-normandie@agriculture.gouv.fr](mailto:sremaf.draaf-normandie@agriculture.gouv.fr) ; contacter le 02 32 18 95 20 ou le 06 07 40 92 43

## L'actualité des appels à projets



Chaque semaine, une sélection d'appels à projets susceptibles de vous intéresser, en cours ou à venir

- **[Appel à projets « Atlas de la biodiversité communale »](#)**
  - L'objectif est de donner l'opportunité aux collectivités de réaliser un diagnostic de leur territoire afin d'intégrer les enjeux de biodiversité dans leurs actions et stratégies.
  - **Pour** : Communes et structures intercommunales en priorité, établissements publics et associations dans un second temps.
  - **Calendrier** : dépôt des dossiers en ligne (<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/appel-a-projets-atlas-de-la-biodiversite-communale21>) jusqu'au 15 mars 2021
- **[Appel à manifestation d'Intérêt « Établissements de services : des espaces de proximité au service des élèves, des jeunes et de ceux qui les accompagnent »](#)**
  - Pour rendre plus accessible les dispositifs nationaux destinés aux jeunes et à leur famille, le projet vise à la mise en place d'espaces de proximité au service des élèves au sein des établissements secondaires publics. Ils permettront de lutter contre les inégalités d'accès aux droits et de développer l'action publique territoriale en matière d'éducation.
  - **Pour** : Collectivités territoriales, rectorats, établissements scolaires
  - **Calendrier** : dépôt des dossiers en ligne [ici](#) avant le 23 avril 2021

- **[Abondement du compte d'affectation spéciale \(CAS\) « Financement des aides aux collectivités pour l'électrification rurale » \(FACE\)](#)**
  - Cette mesure vise à augmenter les investissements dans le réseau électrique de distribution, spécifiquement en zone rurale en améliorant sa résilience et sa fiabilité.
  - **Pour** : communes, EPCI, syndicats mixtes, départements
  - **Calendrier** : le dossier est à déposer avant la fin de l'année 2021 à [cette adresse](#).
- **[Plan de soutien aux cantines scolaires des petites communes](#)**
  - Une mesure de soutien spécifique visant à aider des petites communes à investir pour la mise en place des mesures issues de la loi EGAlim
  - **Pour** : communes bénéficiaires de la (DSR Cible) ; EPCI ayant acquis la compétence "Restauration scolaire" pour des communes DSR Cible
  - **Calendrier** : dépôt des dossiers en ligne auprès de l'Agence de services et de paiements jusqu'au 31 octobre 2021

Retrouvez, [sur le site de la préfecture](#), le calendrier complet des appels à projets en cours ou à venir.

## Pour aller plus loin

- Pour tout connaître du plan de relance, notamment à destination des collectivités, n'hésitez pas à consulter le [Guide des maires](#)
- Pour toute question relative à France Relance, une adresse mail dédiée est ouverte au sein de la préfecture de l'Eure : [pref-francerelance@eure.gouv.fr](mailto:pref-francerelance@eure.gouv.fr)

### La Lettre France Relance dans l'Eure

Pour vous abonner / désabonner : [pref-communication@eure.gouv.fr](mailto:pref-communication@eure.gouv.fr)

Retrouvez également toutes les actualités des services de l'État dans l'Eure sur :

[www.eure.gouv.fr](http://www.eure.gouv.fr)

Facebook : [@prefet.eure](https://www.facebook.com/prefet.eure)

Twitter : [@Prefet27](https://twitter.com/Prefet27)